

FACTURATION à établir selon les éléments suivants :

<input type="checkbox"/> Partenaire 2022 <input type="checkbox"/> Non partenaire 2022	Références Apidae	Ent. Gestion :	Ent. Information :
	Nom de l'hébergement		
Capacité d'accueil : ..... personnes	Gestionnaire		
	Propriétaire		
	Adresse d'envoi		



## BON DE COMMANDE • 2023 •

www.sancy.com

GITES et LOCATIONS de VACANCES – HLL

• OFFRE STANDARD INTERNET • Parution sur sancy.com		Tarifs (TVA 20%)	Quantité	Montant TTC
= PARUTION SUR SANCY.COM (fiche complète, disponibilités, lien, bons plans, avis des internautes...)	Jusqu'à 6 personnes	<b>98,40 € TTC</b> 82,00 € HT		€
	Plus de 6 personnes	<b>110,40 € TTC</b> 92,00 € HT		€
<b>1</b> Sous-total avant réduction éventuelle et/ou option(s) :				€
<b>REDUCTION</b>	• <b>PACK MEUBLÉS</b> • et/ou • <b>PACK AGENCES DE LOCATION</b> • = Même propriétaire ou même agence qui commande au nom de ses propriétaires. *Parution = offre standard	<b>10% de remise sur le sous-total avant options de la 3<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> parution* achetée pour 2023</b>	—	€
		<b>30% de remise sur le sous-total avant options à partir de la 10<sup>ème</sup> parution* achetée pour 2023</b>	—	€
		<b>2</b> Sous-total des réductions accordées :	—	€
<b>3</b> = <b>1</b> - <b>2</b> MONTANT de la parution sur sancy.com				€

• OPTION PAYANTE • Weebnb (différent de votre fiche sancy.com)		Quantité	Montant TTC
Création et hébergement de votre site internet personnel sur Weebnb (Abonnement valable le temps du partenariat, à renouveler chaque année)	Pour 1 meublé		<b>122,40 € TTC</b> 102,00 € HT
	Pour les meublés suivants		<b>61,20 € TTC</b> 51,00 € HT
<b>4</b> Sous-total des options choisies :			+ €

<b>5</b> = <b>3</b> + <b>4</b> MONTANT TOTAL à régler par chèque :	€
Ordre : Régie Espaces publicitaires OT Sancy (une facture acquittée mentionnant la TVA et le règlement vous sera adressée)	

J'ai pris connaissance des modalités de parution stipulées au verso

Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales du contrat de concession de droits sur les données Apidae et ses annexes. J'accepte de céder à titre gratuit les droits d'utilisation de mes fichiers médias (photos, vidéos, logos...). Documents complets disponibles sur l'espace pro du sancy.com, rubrique « Services aux prestataires ».

Fait à ..... Le.....

Signature + cachet commercial

## MODALITÉS DE PARUTIONS COMMUNES

- ✓ La parution sur le site [www.sancy.com](http://www.sancy.com) pour l'année 2023 s'entend de **début novembre 2022 à début novembre 2023**.
- ✓ Pour paraître sur le site Internet [www.sancy.com](http://www.sancy.com), le prestataire d'hébergement doit souscrire à une **offre de partenariat** pour chacune des prestations qu'il souhaite inscrire.
- ✓ La **présentation** de la fiche internet est **normalisée**. L'ordre de présentation sur [sancy.com](http://www.sancy.com) se fait de manière aléatoire en tenant compte des critères sélectionnés par l'internaute. En cas de recherche d'un hébergement avec précision des dates de séjour, seuls sont affichés les hébergements disponibles ayant mis à jour leurs calendriers depuis moins de 15 jours.
- ✓ Chaque hébergeur a accès par un mot de passe à son **calendrier** qu'il **met à jour tous les 15 jours** maximum. En cas d'oubli, l'hébergement disparaît des listes de disponibilités jusqu'à la prochaine mise à jour (l'hébergeur aura toutefois reçu une alerte par email en cas de dépassement de ce délai de 15 jours).

Les prestataires annonçant des plannings erronés (*par exemple hébergement disponible alors qu'il est loué*) seront invités par l'équipe de l'office de tourisme du Sancy à mettre à jour les disponibilités. Faute de mise à jour sous 48 heures, l'accès par le propriétaire à l'interface de mise à jour des disponibilités lui sera fermé durant 7 jours, ce qui aura pour effet de faire passer son hébergement en fin de liste. Aucun dédommagement ne sera dû au prestataire dans le cadre de cette sanction.
- ✓ Un emplacement est prévu pour **14 photos et 1 vidéo ou 15 photos**. Pour une publication sur [sancy.com](http://www.sancy.com), **il est obligatoire de fournir à minima 3 photos horizontales** (orientation paysage) de la prestation (3 **d'intérieur** minimum) à défaut l'annonce ne sera pas publiée. Une image 360° est considérée comme une photo. Aucun texte ou logo n'est accepté sur les photos. Pour des raisons réglementaires, l'office de tourisme du Sancy ne peut pas accepter de photos issues de banque d'images. Les photos verticales (orientation portrait) ou panoramiques seront recadrées. L'office de tourisme du Sancy se réserve le droit de ne pas intégrer les photos qui ne respecteraient pas les règles de diffusion.
- ✓ **Inscription en cours d'année** de nouveaux hébergements ou propriétaires :

Conditions tarifaires: pour toute inscription avant le 15.03.2023, il sera appliqué le tarif normal de la parution 2023. Pour toute inscription à compter du 15.03.2023, il sera appliqué une réduction de 50 % par rapport au tarif normal de la parution 2023. Ce tarif concerne les nouveaux prestataires ou nouvelles prestations – non référencé(es) sur les bases de données de l'OT Sancy en 2022. En cas de rachat d'un hébergement en cours d'année, le nouveau propriétaire pourra bénéficier de la parution de l'ancien propriétaire, à condition que ce dernier en donne son accord écrit. Dans tous les cas, la parution prendra fin début novembre 2023.
- ✓ Pour toute parution, le **règlement** devra être effectif à la commande.
- ✓ Les annonceurs sont réputés responsables des informations qu'ils font paraître.

## MODALITÉS PARTICULIÈRES Gîte et location de vacances (propriétaire individuel ou agence de location) – HLL

- ✓ **PEUVENT PARAÎTRE SUR SANCY.COM**
  - Les gîtes et locations de vacances **classés** (normes de 2012) ou **labellisés** Gîtes de France ou Clévacances (il sera mentionné le classement et la capacité d'accueil définis par l'organisme de classement/labellisation) ainsi que les gîtes et locations de vacances **non classés et non labellisés**, domiciliés dans l'une des communes du massif du Sancy.
  - Les **agences de location** qui ont souscrit une offre de service dans la rubrique « Commerces et services / transactions immobilières » mettront en avant leur prestation de services dans la rubrique « Hébergements / agences de location »
  - Les **HLL** (chalet de loisirs, bungalow) : il s'agit des locatifs **appartenant à un propriétaire indépendant** et installés dans un terrain de camping répertorié Atout France
- ✓ Une **réduction** sera accordée de
  - **10% sur le montant total à partir de la 3<sup>ème</sup> prestation et jusqu'à la 9<sup>ème</sup> incluse**
  - **30% sur le montant total à partir de la 10<sup>ème</sup> prestation**

*Offres achetées par un même propriétaire effectuant le règlement au nom de la même entité (une seule facture) ou pour la même agence au nom de ses différents propriétaires (une seule facture). En cas d'arrêt ou vente de l'activité en cours d'année aucun remboursement ne sera fait.*
- ✓ **Texte descriptif** :
  - La mention d'autres meublés est possible mais subordonnée à l'acquisition d'une offre de partenariat par meublé cité.
- ✓ Le **lien Internet** du site personnel du prestataire doit renvoyer vers la ou les prestations concernées. Il est possible d'insérer un **lien de réservation directe** sous la forme d'un bouton « Réserver » à l'exception des sites qui ne proposent pas de lien permanent (ex. Leboncoin).
- ✓ **Option « Votre site internet personnel » avec notre partenaire Weebnb** est une option annuelle, renouvelable chaque année pour continuer à bénéficier de ce service. A défaut de renouvellement le site Weebnb sera fermé.
- ✓ **Vente croisée** : Pour un même prestataire, toutes ses prestations partenaires seront affichées en bas de page de chaque prestation, rubrique « Vous aimerez aussi ».